

# Les dispositifs d'information et d'expression



# La concertation, ouverte à tous, se déroule du 26 octobre (à 9h) au Xdécembre 2021

#### Les rendez-vous de la concertation

28/10	Conférence de presse de lancement de la concertation — Bordeaux, Hôtel Métropolitain, 10h30
9/11	<b>Réunion publique 1, Lacanau Ville,</b> salle des fêtes (21 avenue Albert François), 18h30
17/11	<b>Réunion publique 2, Campus de Talence,</b> amphi F de l'ENSEIRB-Matmeca (avenue des facultés), 18h30
25/11	Réunion publique 3, Créon (Entre-deux-mers), espace culturel « Les Arcades » (3 rue Montesquieu), 18h30
30/11	Débat d'experts, Chaîne YouTube de Bordeaux Métropole, 19 h
2/12	Audiences publiques : • Saumos (10h-12h) • Bordeaux (15h-17h)

# La concertation, ouverte à tous, se déroule du 26 octobre (à 9h) au 21 décembre 2021 (à 12h)

Les thèmes abordés lors de la réunion publique 1 à Lacanau le 09 novembre :

- Quelles sont les ressources en Gironde : nappes profondes (SMEGREG) et nappes superficielles (SIAEBVELG) ?
- Rappel de l'historique du projet (pourquoi un champ captant ? pourquoi ici ? (SMEGREG)
- Présentation technique du projet (DEAU)
- ► Modèle PHONEME : évolutions, résultats (BRGM)
- Etude de l'impact sur les pins (INRAE)
- Vous pouvez revoir la séance en vidéo sous <a href="http://bxmet.ro/champcaptant">http://bxmet.ro/champcaptant</a>

# La concertation, ouverte à tous, se déroule du 26 octobre (à 9h) au 21 décembre 2021 (à 12h)

Les thèmes abordés lors de la réunion publique 2 à Talence le 17 novembre :

- Le pourquoi du projet ? quelles études ? (Bordeaux Métropole DEAU)
- Les options techniques à l'étude (Cabinet Merlin SCE)
- Vous pouvez revoir la séance en vidéo sous http://bxmet.ro/champcaptant

# La concertation, ouverte à tous, se déroule du 26 octobre (à 9h) au 21 décembre 2021 (à 12h)

#### Donnez votre avis et posez vos questions

- **Registre numérique** accessible 24h/24 durant toute la durée de la concertation sur le site dédié à la concertation préalable du projet : <a href="http://bxmet.ro/champcaptant">http://bxmet.ro/champcaptant</a>
- ► Registres papier disponibles :
  - À Bordeaux Métropole (Accueil Laure Gatet et Pole territorial Ouest)
  - Aux mairies de Saumos, Le Temple, Salaunes.
  - À l'accueil des 8 services d'eau destinataires directs de l'eau du champ captant
- Par courriel:
  - champ-captant-landes-medoc@bordeaux-metropole.fr
  - o cc.landesdumedoc@garant-cndp.fr
- Par voie postale:

Bordeaux Métropole, Direction de l'eau, Esplanade Charles-de-Gaulle 33045 Bordeaux Cedex

## Quelles suites après la concertation préalable?

- Un mois après la fin de la concertation, les garantes rendront public leur bilan.
- ▶ Deux mois après le bilan des garantes, Bordeaux Métropole en tant que maître d'ouvrage — présentera sa décision et fera connaître les enseignements qu'il tire de la concertation et les mesures qu'il envisage de prendre pour en tenir compte.

#### 3 hypothèses

#### Poursuite du projet :

fin 2021 – automne 2022 : Finalisation des études d'impact et précision du projet > automne 2022 : dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale > automne 2022 – automne 2023 : instruction réglementaire et enquête publique > automne 2023 – été 2024 : acquisitions foncières > automne 2023 – printemps 2025 : travaux > printemps 2025 : mise en service

#### Modification du projet :

fin 2021 – automne 2022 : Études de faisabilité > automne 2022 – été 2023 : études d'impact > été 2023 : dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale > été 2023 – été 2024 : instruction réglementaire et enquête publique > été 2024 – printemps 2025 : acquisitions foncières > été 2024 – fin 2025 : travaux > fin 2025 : mise en service

#### Abandon du projet :

recherche de nouvelle solution de substitution (porteur : SMERGREG)



# Présentation du projet

Réunion Publique n°3 du 25/11/2021 à Créon

Direction de l'eau de Bordeaux Métropole



des Landes

# Présentation du projet

- Contexte et objectifs
- Les principales caractéristiques du projet

#### Objectifs du projet Champ Captant des Landes du Médoc

S'inscrit dans le cadre du SAGE Nappes profondes 33

Objectif : Soulager les prélèvements dans l'Eocène en s'orientant vers une nappe non déficitaire : l'Oligocène littoral

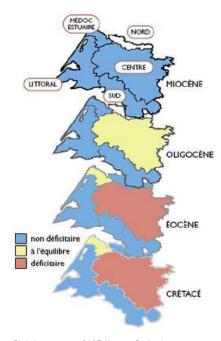
Prélèvements visés : 10 Mm<sup>3</sup> / an



9 services d'eau desservis grâce à ce projet de substitution



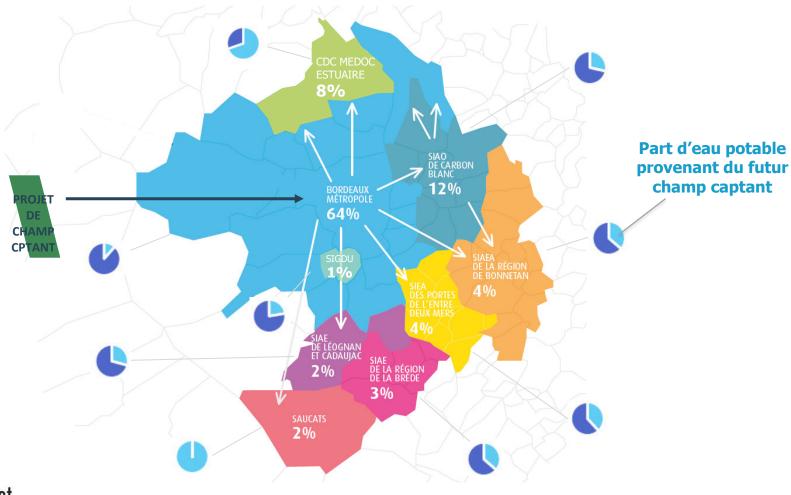
Concerne 905 000 habitants, soit près de 2/3 de la population du département



Etat des nappes . SAGE Nappes Profondes

 Permettra aux collectivités du département qui ne disposent pas d'autres ressources exploitables que l'Eocène de pouvoir poursuivre leurs prélèvements dans cette nappe

#### Territoire desservi par le projet



#### Un projet qui a fait l'objet de nombreuses études préalables

- Inventaire exhaustif des ressources en eau mobilisables pour des substitutions de ressources aux prélèvements girondins (SMEGREG, 2005)
- CLE du SAGE NP33 retient le projet en 2009, avec deux autres projets de substitution
- Portage du projet par Bordeaux Métropole (Maitre d'Ouvrage) dès 2013



#### Un projet qui a fait l'objet de nombreuses études préalables

#### ► ETUDES DE FAISABILITÉ, notamment :

- Modélisation hydrogéologique PHONEME (BRGM, 2014-2018)
- Etude de la croissance du pin (INRA, 2016-2017)
- Forages de reconnaissance du Temple (Antea, 2015-2017)
- Etudes foncières (SCET-SYSTRA, 2017-2019)





#### Etudes opérationnelles en cours :

Etudes de Maîtrise d'Œuvre (Gpt C.MERLIN/SCE+Antea, depuis 2020)

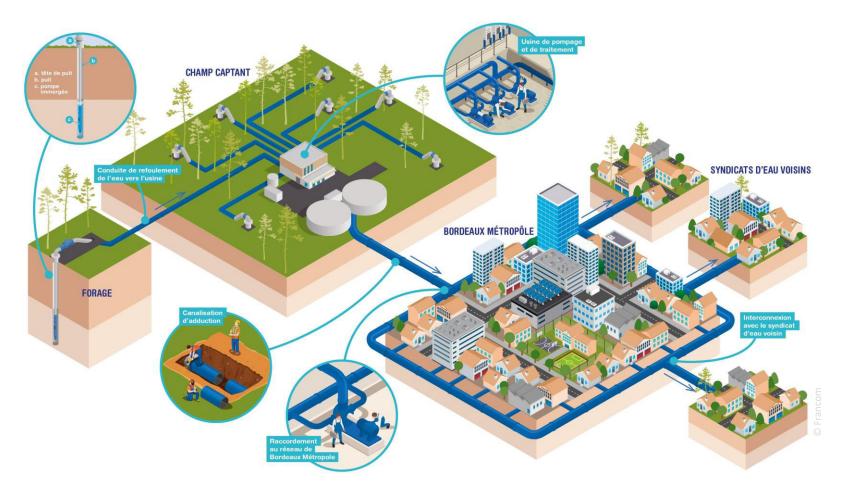


- Etudes Environnementales (ETEN Environnement, depuis 2020)
- Instrumentation du milieu superficiel (Antea, depuis 2019)





#### Vue d'ensemble



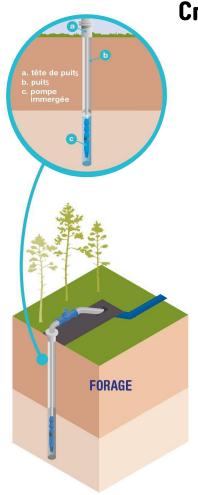




- Sur le secteur de Saumos / Le Temple car ressource en eau de très bonne qualité et disponible en quantité
- Emprise nécessaire aux travaux : 500 à 1 000 m² / forage
- 20 parcelles actuellement à l'étude Présélectionnées suivant critères découlant de la modélisation BRGM

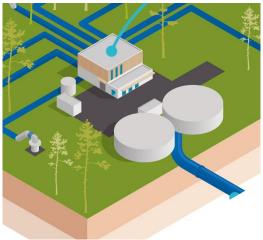
Choix final dépendra notamment de :

- o conclusions des études en cours
- o avis des hydrogéologues agréés nommés sur le projet



#### Création d'une station de pompage / traitement de l'eau





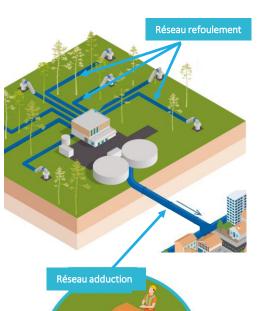
- Un bâtiment en dur, avec des cuves de stockage Emprise globale de 7 000 à 12 000 m²
- Sur la commune de Saumos ou Le Temple, pour collecter et traiter, sur place, l'eau issue des 14 forages
- Pompage ≈ 28 000 m³/jour, traitement minimal pour répondre aux exigences sanitaires
- 3 parcelles actuellement à l'étude Présélectionnées suivant critères de praticité vis-à-vis des positions forages, accessibilité et superficie Choix final dépendra notamment :
  - o du positionnement définitif des forages
  - o des conclusions des études en cours

champ captant des Landes du Médoc



Parcelles de forage à l'étude (orange) Parcelles de station à l'étude (bleu)

#### Création de canalisations enterrées

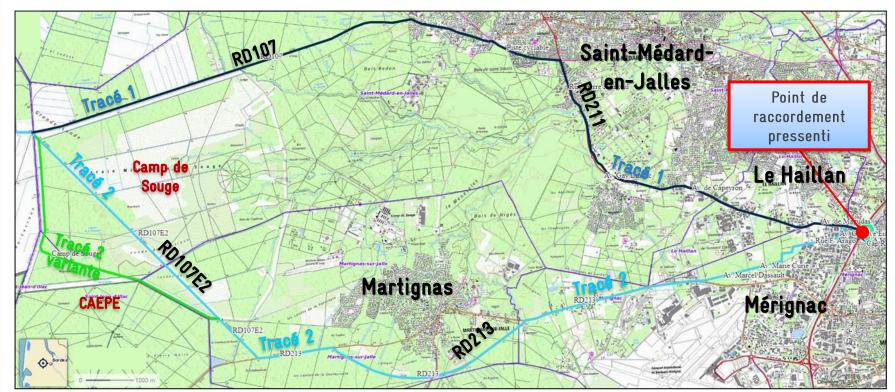


- Un réseau de refoulement (forages -> station)
  - Tracés dépendent des positions des forages et de la station retenues, longueur cumulée ≈ 20 km

- Un réseau d'adduction (station -> Bordeaux Métropole)
  - Une canalisation de \alpha700mm et/ou deux de \alpha500mm
  - Deux tracés actuellement à l'étude, longueur ≈ 30 km, arrivée : réservoir d'eau potable Cap Roux à Mérignac

Travaux de préférence sous voies, accotements, chemins forestiers, ... pour limiter impact environnemental

Tracés du réseau d'adduction actuellement à l'étude :

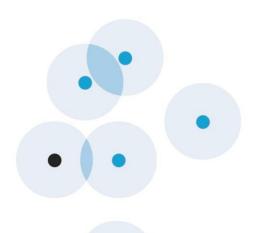


© Cabinet Merli

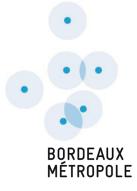
# Aménagements des réseaux de Bordeaux Métropole et des syndicats d'eau desservis



- Adaptation du système d'alimentation en eau potable de Bordeaux Métropole pour intégrer cette nouvelle ressource dans le maillage actuel de distribution d'eau
- Création ou renforcement des interconnexions entre le réseau métropolitain et les collectivités concernées



# Merci de votre attention



# Gestion des nappes profondes de Gironde Partage de la ressource

Concertation préalable du public Créon - 25 novembre 2021







## Organiser le partage de la ressource

Organiser le partage de la ressource, impose de répondre deux fois aux questions "où ?" et "combien ?" :

 à propos de la ressource : "où pouvons nous prélever ?" et "combien pouvons nous prélever ?", interrogations indissociables des questions connexes "comment ?", "à quel coût ?";

>>> mission du SMEGREG depuis sa création

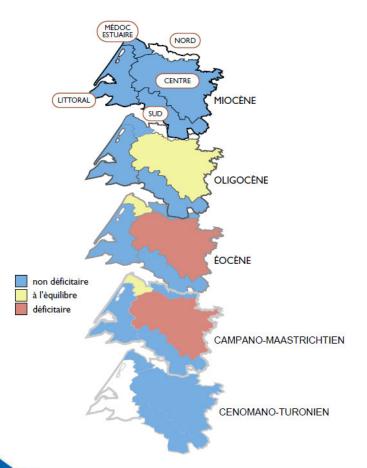
2. à propos de la demande : "où aurons nous besoin d'eau ?" et "de combien aurons nous besoin ?", ce qui relève d'un exercice prospectif inscrit dans le SAGE Nappes profondes comme devant être renouvelé régulièrement.

>>> exercice confié au SMEGREG sous l'autorité de la CLE depuis 2013



## Où et combien pour les ressources ?

# Dans les unités de gestion non déficitaires pour les nappes profondes,



#### où hors périmètre du SAGE.

soit 19 cibles sur les 49 identifiées en 2005 et 6 sur les 11 ressources étudiées en détail :

- L'Isle à Galgon
- Nappe alluviale de l'Isle
- Le Ciron à Barsac
- Oligocène libre de l'Entre deux Mers
- Eau géothermale
- Nappe alluviale Garonne rive gauche
- Nappe alluviale Garonne rive droite
- Oligocène de Sainte Hélène
- Eocène et Oligocène Nord Médoc
- Cénomanien du sud Gironde
- Eau de Garonne, ré-infiltration et reprise



## Où et combien pour les ressources ?

#### Un mixte de possibilités :

- des ressources d'intérêt local de capacité trop faible pour envisager un transfert sur de grandes distances
- des ressources dont les capacités permettent d'envisager des projets structurants mutualisables économiquement performants

et des secteurs sans alternative identifiée.

MEDOC ESTUAIRE

Des possibilités d'intérêt local, des solutions structurantes mutualisables, des zones sans autre ressource que l'Eocène centre



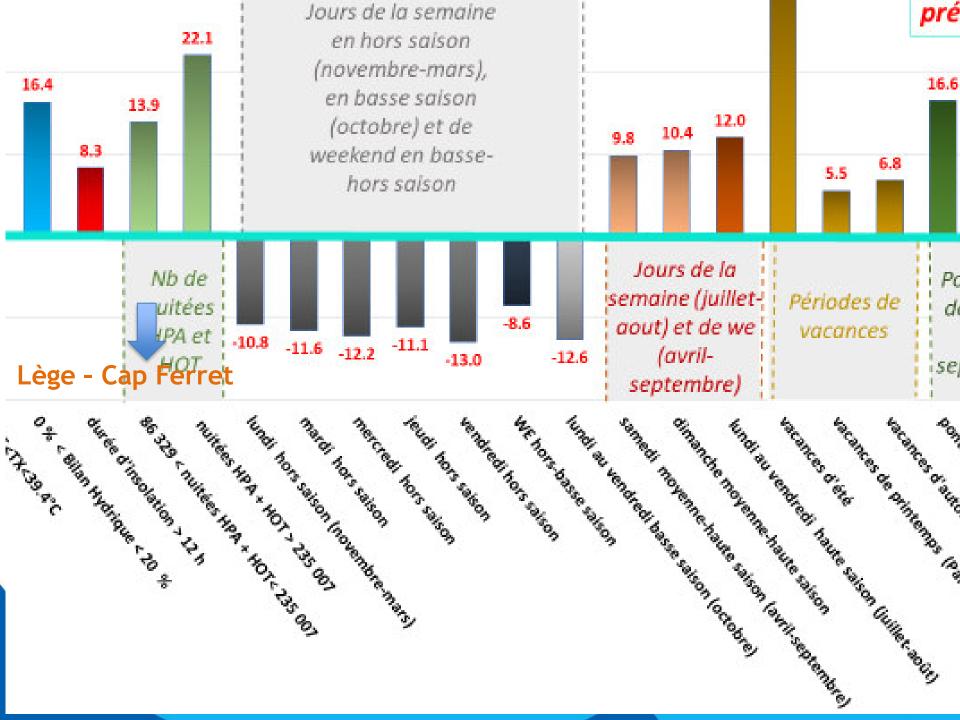
## Prévoir la demande, un exercice prospectif complexe

Un exercice d'autant plus complexe que l'on se projette loin ce qu'impose :

- la gestion des nappes profondes à grande inertie,
- l'usage eau potable (amortissement).

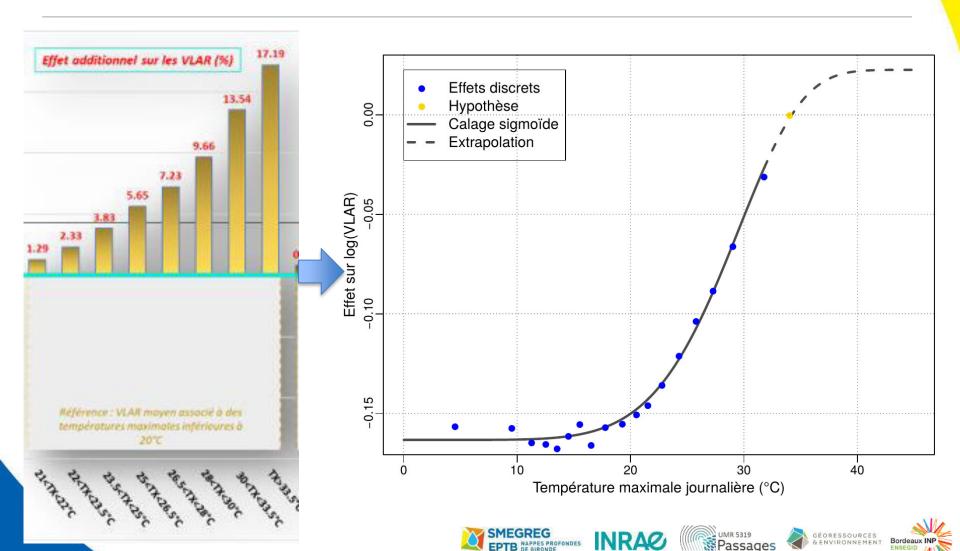
#### Prospective de la demande, principales étapes :

- collecte et consolidation de données
- 2. analyse des évolutions passées (analyse statistique)
- 3. identification de variables explicatives de l'évolution constatée
- 4. élaboration d'hypothèses d'évolution de ces variables
- 5. imposition de contraintes (réduction des pertes par exemple)
- 6. calcul des projections
- ⇒ il est normal que les prospectives de la CLE et de Vive la Forêt diffèrent





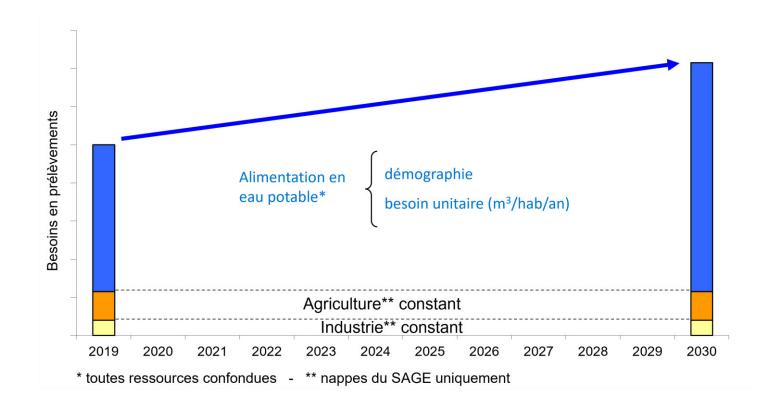
# Dans un contexte de changement climatique : notamment influence de la météo (t°)





## Où et combien pour la demande?

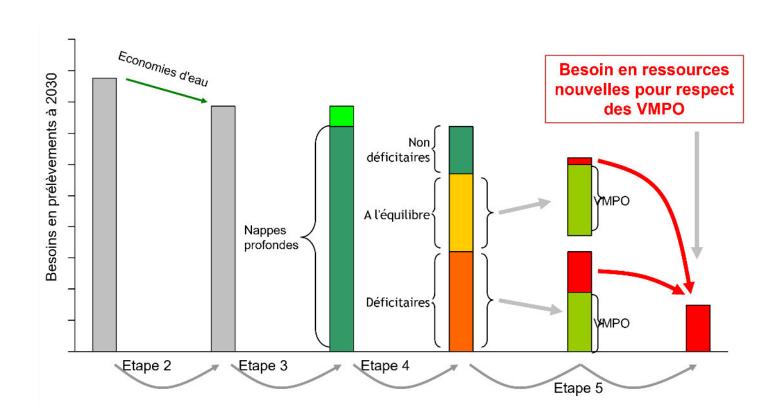
### Pour chaque service d'eau potable :





## Où et combien pour la demande ?

## Pour chaque service d'eau potable :

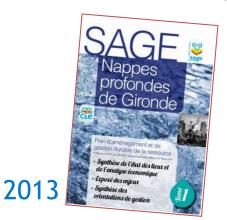




# In fine confrontation ressource VS demande

La disposition 40 du SAGE Nappes profondes de Gironde prévoit une actualisation régulière des besoins en ressources nouvelles.

L'exercice formalisé à plusieurs reprises :





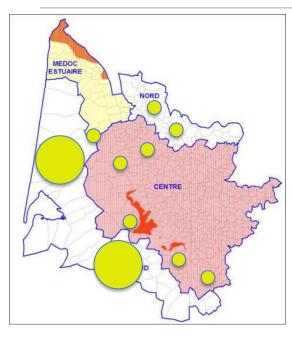


#### **Actualisations:**

- en cours par la CLE pour satisfaire aux exigences du SAGE et examiner les interrogations formulées
- à venir par le Département dans le cadre de l'élaboration du Schéma directeur d'alimentation en eau potable



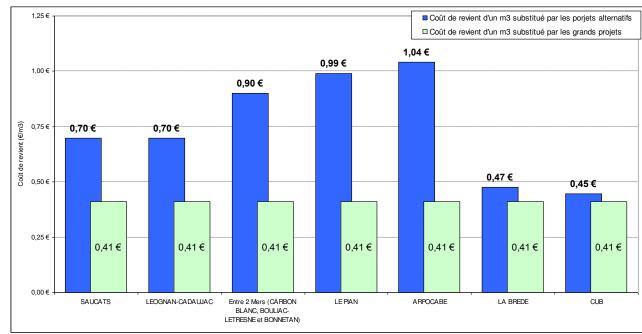
# Choix des solutions : principe d'arbitrages



Efficacité évaluée ici sur la base du coût de revient du m³ d'eau livré au réseau >>>

Comment arbitrer entre les solutions d'intérêt local et les solutions structurantes mutualisables ?

A garanties sanitaires équivalentes, c'est le rapport coût efficacité qui prime.



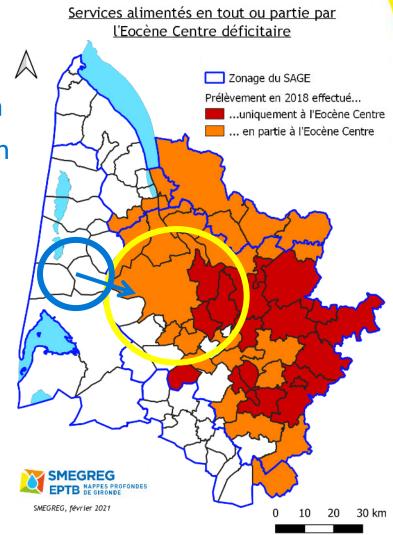


# Partage de la ressource : focus sur l'Eocène centre

#### Eocène centre:

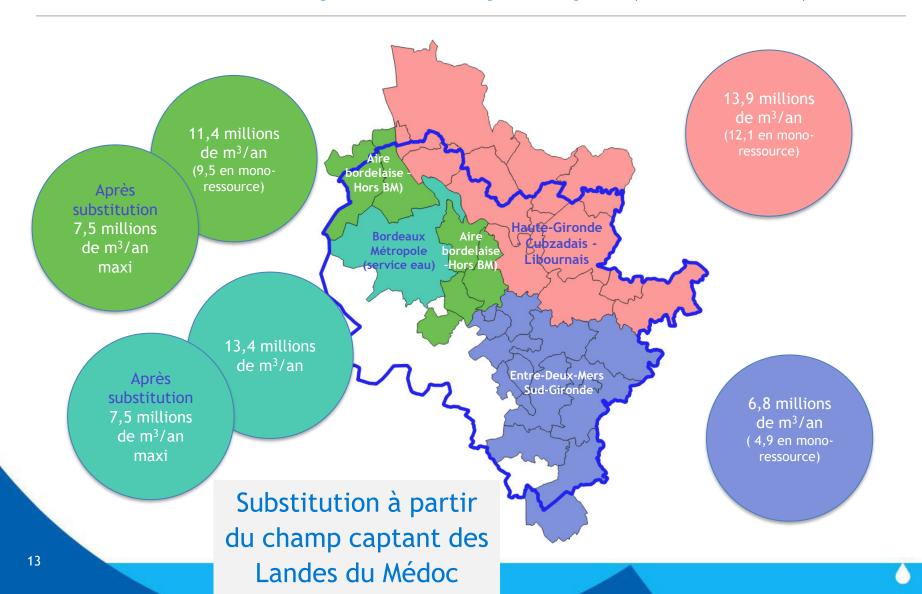
- volume maximum prélevable 38,3 Mm³/an
- volume prélevé (2017-2019) : 48,2 Mm<sup>3</sup>/an
- destination de l'eau : eau potable à 97 %

Projet de substitution à partir du champ captant des Landes du Médoc



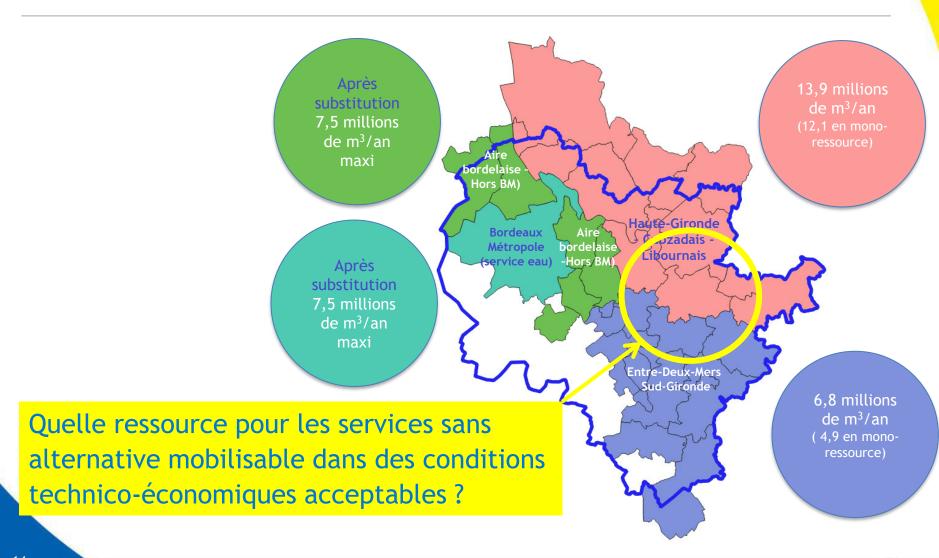


# Prélèvements à l'Eocène centre déficitaire pour l'AEP publique (2017-2019)





## Et pour le futur de l'Eocène centre?





### Et pour le futur de l'Eocène centre?

#### Des substitutions ici

Pas de transfert d'eau, mais des transferts d'autorisations de prélèvement => question du partage des coûts

pour permettre de prélever plus là

bordelaise Libournais -Hors/BM

... le défi de la gestion des nappes profondes pour les années à venir

# Gestion des nappes profondes de Gironde Mutualisation de l'effort de substitution

Concertation préalable du public Créon - 25 novembre 2021







# Pour mémoire

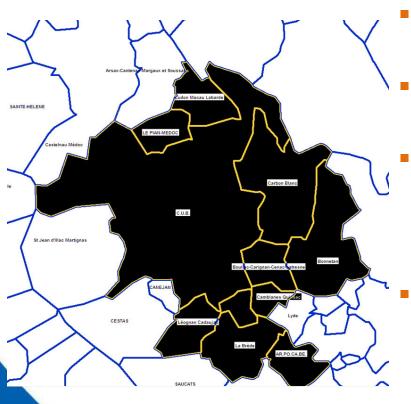
#### 2013:

- la CUB décide de porter la maîtrise d'ouvrage du 1<sup>er</sup> projet de substitution et choisit le projet du champ captant des Landes du Médoc
- le SMEGREG s'engage, en tant qu'EPTB, à faciliter la mise en œuvre du projet en élaborant :
  - un schéma de desserte en eau de substitution pour "une utilisation maximale de la nouvelle infrastructure de production pour un impact sur le prix de l'eau le plus faible possible"
  - un schéma d'alimentation en eau potable du Sud-Médoc



Cadrage de la CLE en date du 9 décembre 2013 :

"Elaboré en recherchant un optimum technico-économique, ce schéma:



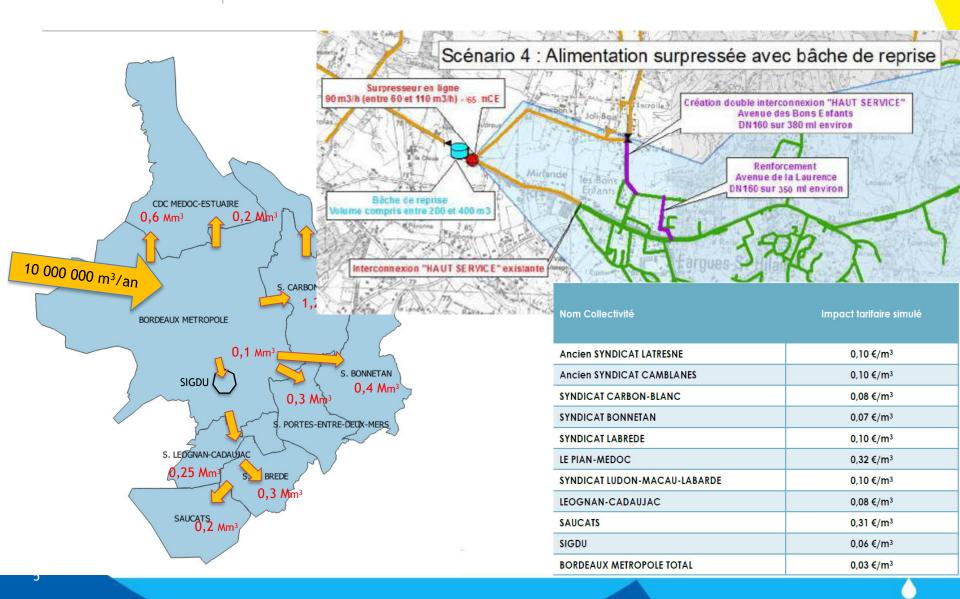
- devra être accepté par les services de l'eau concernés ;
  - servira de référence pour l'établissement des contrats de vente en gros ;
  - servira de référence pour la révision des autorisations de prélèvements préalable à la mise en service de cette infrastructure de substitution;
  - permettra de préciser les besoins budgétaires pour procéder à une compensation des surcoûts d'accès à l'eau potable pour les usagers des services de l'eau raccordés."



#### 2014-2017:

- élaboration du schéma avec les collectivités volontaires
- une dizaine d'études (une par collectivité d'origine) avec proposition de plusieurs scénarios
- choix d'un scénario pour chaque collectivité entre 2016 et 2017, par délibération
- le schéma en quelques données :
  - 4,4 millions € HT de travaux ;
  - 4 300 000 m³ substitué;
  - incidence sur la facture d'eau des abonnés desservis entre 0,08 et 0,30 €/m³







#### 2020-2021:

- Actualisation du schéma prenant en compte l'évolution :
  - de la demande en eau potable ;
  - des infrastructures des services ;

avec étude éventuelle de nouveaux scénarios et actualisation des coûts des travaux

#### 2022:

 Version actualisée soumise à l'assemblée délibérante du SMEGREG et à la CLE



# Le contrat de substitution

### Un contrat pour:

- arrêter formellement le contenu technique du schéma
- préciser les modalités d'adaptation de son contenu
- formaliser l'engagement des signataires (Etat, Agence de l'eau, Département, Bordeaux Métropole, services AEP desservis, SMEGREG, CLE)
- le tout pour :
  - donner de la visibilité à tous les acteurs
  - donner de la souplesse pour la mise en œuvre
  - garantir la transparence, l'opérationnalité du projet et l'atteinte dans la durée des objectifs de substitution.



# Le contenu du contrat

### Les engagements:

- de Bordeaux Métropole sur un échéancier de création et mise en service
- des services d'eau potable du schéma à réaliser les travaux d'interconnexion avant la mise en service, à importer l'eau et à substituer
- du Département et de l'Agence de l'eau Adour-Garonne à contribuer financièrement au projet
- de l'Etat à encadrer la substitution par révision des autorisations de prélèvement à hauteur des volumes substitués



# Le contenu du contrat

# Un cadre pour les futurs ventes/achats d'eau :

- tarification au forfait basée sur les engagements de volumes de substitution
- prix de vente unique basé au m³ sur le coût de production moyen de Bordeaux Métropole (plutôt que sur le coût de production du champ captant).

Contrat signé par tous les acteurs (14) dont Madame la Préfète le 23 juin 2021 >>>

# LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE SIAEPA DE LA REGION DE BONNETAN





Le territoire du service de l'eau potable du SIAEPA de Bonnetan

14 communes desservies :
Beychac et Caillau, Bonnetan, Camarsac, Créon,
Croignon, Cursan, Fargues Saint Hilaire, Le Pout,
Lignan de Bordeaux, Loupes, Sadirac,
Salleboeuf, Saint Sulpice et Cameyrac

+ St Genès de Lombaud au 1<sup>er</sup> janvier 2020

### Les ouvrages du service de l'eau potable du SIAEPA de Bonnetan

- 13 073 abonnés soit 30 609 habitants desservis
- Le service est délégué à Suez Eau France par un contrat ayant pris effet le 01/01/2017 jusqu'au **31/12/2021**.



5 forages d'une capacité totale de production de 11 500 m3/j (La Gravette, Rochon 1 et 2, Drouillard et Montuard)



2 réservoirs d'une capacité totale de 1 600 m³ (Créon et Lorient)



397 km de réseau

3 surpresseurs (Relais de Salleboeuf, Cameyrac et St-Genès de Lombaud)



12 777 branchements dont 0 en plomb



13 073 abonnés



### PRODUCTION D'EAU POTABLE [M<sup>3</sup>]

Volumes d'eau produits à nouveau en forte augmentation : +3,9 % entre 2019 et 2020 et + 25% depuis 2015

Les volumes prélevés sont à nouveau en forte hausse en 2020 :

	2017	2018	2019	2020	Evolution 2019-2020
Montuard - Creon	12 154	3 186	73	15 440	8
Rochon 1 et 2 - Le Pout	1 071 567	1 251 601	1 251 405	1 247 668	-0,3%
Drouillard - St Sulpice	515 873	471 422	518 259	577 378	11,4%
La Gravette - Salleboeuf	736 055	624 842	730 378	740 458	1,4%
Total volumes prélevés	2 335 970	2 351 051	2 500 117	2 580 944	3,2%

#### 2.2. Volumes mis en distribution

Sur l'année civile	2017	2018	2019	2020	Evolution 2019-2020
Volumes produits	2 305 957	2 308 073	2 47 4 757	2 570 988	3,9%
- Montuard - Créon	12 154	3 186	73	15 440	
- Rochon 1 et 2 - Le Pout	1 056 375	1 218 900	1 230 405	1 234 998	0,4%
<ul> <li>Stade de Créon - Sadirac</li> </ul>	0	0	0	0	
<ul> <li>Drouillard - St Sulpice</li> </ul>	503 317	465 879	516 634	576 924	11,7%
<ul> <li>La Gravette - Salleboeuf</li> </ul>	734 112	620 109	727 645	743 626	2,2%
Volumes importés (Arveyres + SIEA Portes Entre deux Mers)	7 097	5 830	1 676	67 333	
Volumes exportés (Targon)	8 014	2 214	804	170	98
Total volumes mis en distribution	2 298 465	2 311 689	2 475 629	2 638 151	6,6%

Suite à l'intégration de la commune de Saint-Genès de Lombaud, les volumes importés sont en forte hausse.



### PRODUCTION D'EAU POTABLE AUTORISÉE (M3)

- Le volume annuel total autorisé en prélèvement sur les forages du SIAEPA de Bonnetan est de 1 900 000m3/an
- Le volume 2020 prélevé dans les forages du SIAEPA de Bonnetan est de 2 580 944
   m3
- Mise en demeure de la préfecture de respecter l'arrêté d'autorisation de prélèvement de 1 900 000 m3/an, avec un plan de réduction des fuites sur 10 ans (économiser 30 000m3/an)

Commune	Lieu-dit	Débit autorisé (m3/h)	Volume journalier autorisé (m3/j)	Volume annuel autorisé (m3/an)	Zone SAGE	Nappe
SAINT-SULPICE-ET-						
CAMEYRAC	DROUILLARD	120	2 400	525 000	Centre	EOC
SALLEBOEUF	LA GRAVETTE	120	2 400	800 000	Centre	EOC
	LAFONT -					
CREON	MONTUARD	40	900	207 000	Centre	EOC
POUT(LE)	ROCHON	90	1 800	657 000	Centre	EOC
POUT(LE)	ROCHON 2	200	4 000	720 000	Centre	EOC



### LES ABONNÉS

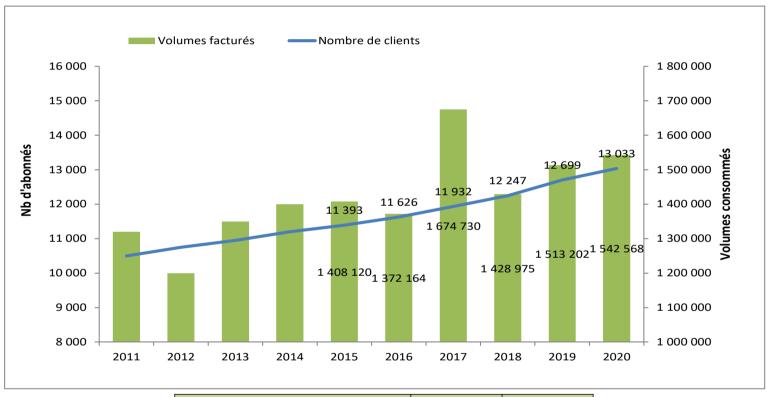
• Le nombre d'abonnés continue d'augmenter régulièrement (+2,6% entre 2019 et 2020, +2,7%/an depuis 2015).

	Nombre	Evolution		
Commune	2018	2019	2020	2019-2020 (%)
BARON	29	37	21	
BEYCHAC ET CAILLAU	1 133	1 164	1 186	1,9%
BONNETAN	429	444	446	0,5%
CAMARSAC	429	437	450	3,0%
CREON	2408	2497	2519	0,9%
CROIGNON	273	287	300	4,5%
CURSAN	257	259	258	-0,4%
FARGUES SAINT HILAIRE	1341	1403	1426	1,6%
IZON	37	39	37	-5,1%
LE POUT	224	230	237	3,0%
LIGNAN DE BORDEAUX	325	350	350	0,0%
LOUPES	334	358	369	3,1%
POMPIGNAC	8	8	8	0,0%
SADIRAC	1781	1832	1874	2,3%
SAINT GENES DE			454	
LOMBAUD			151	
SAINT SULPICE ET	0.404	0.400	0.004	0.60/
CAMEYRAC	2 104	2 186	2 264	3,6%
SALLEBOEUF	1 135	1 168	1 177	0,8%
TOTAL	12 247	12 699	13 073	2,9%



#### **ASSIETTE DU SERVICE**

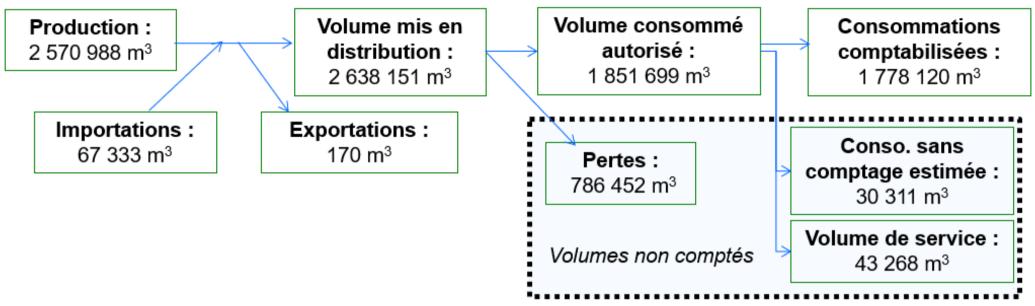
- Les volumes facturés sont en augmentation de 1,9 % entre 2019 et 2020
- Leur augmentation est en moyenne de +1,8%/an depuis 2015, soit un léger tassement de la consommation moyenne par abonné qui s'élève à 118,4 m3 par abonné en 2020 (vs. 123,6 en 2015).



	2019	2020
Nombre d'abonnés	12 699	13 033
Volumes facturés (m³)	1 513 202	1 542 568
Volume moyen par abonné (m³/an)	119,2	118,4



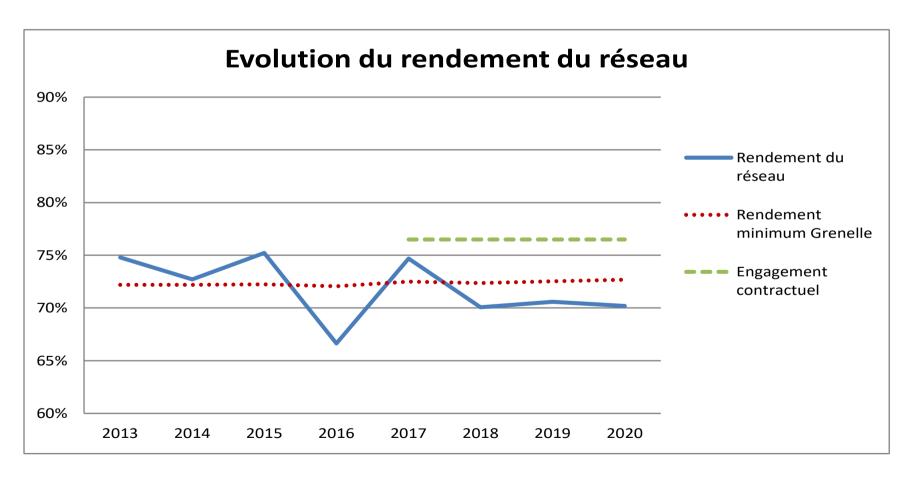
### **BILAN HYDRAULIQUE 2020**



	2017	2018	2019	2020	Evolution
Volumes de pertes	583 985 m3	692 434 m3	728 177 m3	786 452 m3	+8,0 %
Rendement du réseau de distribution	74,7%	70,1%	70,6%	70,2%	-0,6%
Indice linéaire de consommation	12,5 m <sup>3</sup> /j/km	11,8 m3/j/km	12,7 m3/j/km	13,4 m3/j/km	+5,8%
Indice linéaire des pertes en réseau	4,3 m <sup>3</sup> /j/km	5,0 m3/j/km	5,3 m3/j/km	5,4 m3/j/km	+2,7%
Indice linéaire des volumes non comptés	4,6 m³/j/km	5,4 m3/j/km	5,6 m3/j/km	5,9 m3/j/km	+5,6%

#### RENDEMENT DU RÉSEAU

Le SIAEPA de Bonnetan ne respecte pas le « rendement Grenelle » (décret du 29/01/12) qui est de 70%+ILC/5 = 72,7% pour le Syndicat





### POURQUOI AUTANT DE PERTES EN EAU?

- Territoire avec une topographie particulière créant des pressions importantes dans les réseaux d'eau potable (8 à 12 bars dans certains secteurs)
- Territoire avec des terrains très argileux favorisant les mouvements des terres
- Utilisation d'un produit désinfectant (Bioxyde) durant une dizaine d'années, ayant eu une action de dégradation sur les matériaux des réseau d'eau potable (vieillissement prématuré)

#### ACTIONS MENÉES POUR AMÉLIORATION DU RENDEMENT EN 2020

- 314 fuites sur branchements réparées (+5%/2019, -32% / 2016)
- 162 branchements renouvelés
- 114 fuites sur canalisations réparées (+48%/2019)
- 192 compteurs renouvelés
- **3 257 ml** de canalisation renouvelée, soit un total de 16,9 km sur les 5 dernières années (0,85%/an du linéaire);
- Lancement de travaux de sous-sectorisation du réseau et de mise en place de réducteur de pression
- Lancement d'une nouvelle consultation pour retenir un nouveau délégataire de l'eau potable avec des exigences fortes pour améliorer le rendement Nouveau délégataire au 1<sup>er</sup> Janvier 2022- Société SAUR

